

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2018
FICHE DE POSTE
DIRECTIONS ÉCOLES – RÉSEAU CLÉMENCEAU – MANTES-LA-JOLIE I

Descriptif du poste :

Postes de directeurs d'écoles au sein du REP+ Clémenceau – Mantes-la-Jolie

Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Environnement :

Les écoles et le collège du REP+ Clémenceau sont identifiés à partir de critères sociaux, pédagogiques et de vie scolaire.

- Ecole élémentaire Verne : direction totalement déchargée ; 10 cl. dont 1 ULIS dont 3 CP dédoublés
- Ecole élémentaire Sévigné : direction totalement déchargée ; 11 cl. dont 1 ULIS dont 4 CP dédoublés
- Ecole maternelle Les glycines : direction ½ déchargée ; 6 cl.
- Ecole maternelle Les primevères : direction ½ déchargée ; 5 cl.

Compétences et titres requis :

Comme l'ensemble des personnels affecté en REP+, et dans le cadre du projet de réseau écoles-collège, le directeur est amené à exercer ses missions et à innover dans divers champs :

- apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans le but de favoriser l'égalité des chances, être réactif
- assurer la mise en œuvre des orientations pédagogiques notamment pour le dispositif « plus de maitres que de classes » axé sur le cycle 2 dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques (1 poste implanté dans chaque école élémentaire du REP+)
- au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, fédérer une équipe autour d'un projet construit et partagé, impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du réseau REP+
- animer des réunions, des groupes de travail et des temps de pondération avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'Éducation prioritaire
- mettre en œuvre des actions permettant de coopérer utilement avec les parents pour la réussite scolaire.
- participer aux différentes réunions du comité de pilotage et contribuer activement à ses travaux (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau, les renseigner
- organiser, avec l'aide du coordonnateur et de l'IEN, les modalités de remplacement par les ZIL+
- faire preuve d'expertise organisationnelle et pédagogique, connaître le milieu de l'Éducation Prioritaire et être en veille constante.

Conditions particulières :

Grande disponibilité temporelle et relationnelle tant auprès des familles, des partenaires associés au réseau que de l'équipe pédagogique.